

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE- DE- LÉVRARD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE AU 228, RUE PRINCIPALE À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD LE 15 JANVIER 2024, À 20 h 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE.

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6
- Simon Brunelle, maire

Absent :

- Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5

Invitées :

- Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h40.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés.3155-01-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
 - 4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire 4 décembre 2023
 - 4.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023, 20h
 - 4.3. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023, 20h15
 - 4.4. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023, 20h30
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Rapport de la secrétaire-trésorière
8. Rapport du maire
9. Rapport des comités
 - 9.1. Bibliothèque
 - 9.2. Comité culturel de la MRC de Bécancour
 - 9.3. Régie de la gestion des déchets
 - 9.4. Régionalisation de l'aréna
 - 9.5. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
10. Liste des revenus
11. Dépenses incompressibles
12. Comptes à payer
13. Règlements
 - 13.1. Règlement des élus #2024-01-01
 - 13.2. Règlement de revitalisation #2024-01-02

- 13.3. Avis de motion règlement sur la tarification des services municipaux
- 14. Administration
 - 14.1. Transport des personnes de la MRC de Bécancour – Transport adapté – Quote-part 2024
 - 14.2. Renouvellement de la cotisation ADMQ – Directrice générale et greffière-trésorière
 - 14.3. Don pour la campagne de la Fondation santé Bécancour – 2 de 5
 - 14.4. Taux horaire – entretien ménager dans les différents lieux municipaux
 - 14.5. Formation ADMQ – Le recouvrement des taxes municipales
 - 14.6. Formation ADMQ – la vente des biens appartenant à une municipalité
 - 14.7. Formation ADMQ – règlements municipaux
 - 14.8. Formation ADMQ – la gestion des contrats de construction : comment gérer les dépassements de coûts et les réclamations pour travaux supplémentaires ?
 - 14.9. Formation ADMQ – Gestionnaires municipaux : quels sont vos droits en matière de travail ?
 - 14.10. Formation ADMQ – Précisions sur les changements découlant de la Loi concernant l'expropriation (P.L. 22) et la Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives
 - 14.11. Rapport annuel concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle 2023
- 15. Travaux publics
 - 15.1. Travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports et de la Mobilité durable
 - 15.2. Calibration des débitmètres 2025-2026-2027
 - 15.3. Mandat ingénieur pour préparer appel d'offres sur invitation pour études géotechniques route Ernest-Dubois et rang Saint-François-Xavier
 - 15.4. Appel d'offres sur invitation – Études géotechnique route Ernest-Dubois et rang Saint-François-Xavier
 - 15.5. Mise à jour des documents pour l'appel d'offres public pour les travaux d'asphaltage du rang Sainte-Cécile Ouest
 - 15.6. Appel d'offre publique – travaux d'asphaltage rang Sainte-Cécile Ouest
 - 15.7. Appel d'offres public – remplacement de ponceaux rang Sainte-Cécile Ouest
 - 15.8. Achat de compteurs d'eau
 - 15.9. Appel d'offres sur invitation – fauchage des routes
- 16. Urbanisme et environnement
 - 16.1. Liste des permis
 - 16.2. Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs
 - 16.3. Adhésion COMBEQ 2024
 - 16.4. Formation inspecteur en bâtiment – partie 9 du Code de construction du Québec
 - 16.5. Formation inspecteur en bâtiment – Insalubrité des bâtiments – modules 1 et 2
 - 16.6. Formation inspecteur en bâtiment – Les mystères du lotissement et des avis de motion
 - 16.7. Formation inspecteur en bâtiment - Le devoir d'information des OMBE et la protection des renseignements personnels – Connaissez-vous vos responsabilités ?
 - 16.8. Constitution du comité de démolition
- 17. Loisirs et cultures
 - 17.1. Les jeudis en chansons 2024
 - 17.2. Animations de lecture pour l'école la Source
- 18. Demandes
 - 18.1. Les journées de la persévérance scolaire

- 18.2. Les journées de la persévérance scolaire – achat de livres
- 18.3. ARLPHCQ – Programme d'assistance financière municipale de soutien aux activités de loisir des personnes handicapées
- 19. Affaires nouvelles
- 20. Période de questions
- 21. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 4 décembre 2023 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Rés.3156-01-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 4 décembre 2023.

ADOPTÉE

4.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2023 – 20 H

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023 à 20h ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Rés.3157-01-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023 à 20h, tels que rédigés.

ADOPTÉE

4.3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2023 – 20 H 15

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023 à 20h15 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Rés.3158-01-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023 à 20h15, tels que rédigés

ADOPTÉE

4.4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2023 – 20 H 30

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023 à 20h30 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Rés.3159-01-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de

la séance extraordinaire du 12 décembre 2023 à 20h30, tels que rédigés.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 4 décembre 2023 et résume les communications ayant un intérêt public.

7. RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

- Le 20 décembre dernier, la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que le maire ont assisté à un atelier de consultation à la MRC de Bécancour concernant la révision des nouvelles priorités régionales du Centre-du-Québec pour 2025-2029. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du renouvellement de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (OVT), initiées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;
- La salle Éric-Côté a été louée 11 fois entre le 22 décembre et le 2 janvier 2024 ainsi que les tous les autres samedis de décembre 2023 ;
- Une mise à jour du rôle d'évaluation a eu lieu le 28 décembre. Le sommaire du rôle des immeubles imposables a augmenté de 213 700\$ par rapport au dépôt du rôle en septembre 2023 ;

8. RAPPORT DU MAIRE

Le 20 décembre dernier, le maire a assisté à un atelier concernant la consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles à la MRC de Bécancour concernant la

9. RAPPORT DES COMITÉS

9.1. BIBLIOTHÈQUE LISE-BERGEVIN-DUCHARME

- Une exposition de livres sur la thématique de Noël a eu lieu jusqu'à la fin décembre;
- Le 8 décembre a eu lieu un atelier créatif pour les jeunes organisé par Créations Joeblo;
- La fête de Noël des enfants s'est tenue à la bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme en collaboration avec les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard. Une trentaine d'enfants ont participé à cette activité.
- La bibliothèque a été fermée du 22 décembre 2023 au 8 janvier 2024;
- Il y a eu 149 prêts de livres en décembre 2023, 49 usagers ont utilisé la bibliothèque ainsi que 19,75 heures de bénévolat;
- Les statistiques de la bibliothèque pour l'année 2023 sont présentées. En moyenne il y a eu 149 usagés actifs par mois, comparativement à 135 pour l'année 2022 et 87 pour 2021. Il s'agit d'une augmentation de 10,37%. En moyenne, il y a eu trois prêts numériques par mois, ce qui est le même nombre que l'an dernier et 201 prêts de livres en moyenne, comparativement à 177 en 2022, 111 en 2021 et 58 en 2020. Il y a eu en moyenne 39 heures de bénévolat, ce qui représente une augmentation d'une heure par mois en moyenne.

9.2. COMITÉ CULTUREL DE LA MRC DE BÉCANCOUR

Rien à ce point.

9.3. RÉGIE DE LA GESTION DES DÉCHETS

- La prochaine réunion aura lieu le 20 février à Bécancour.

9.4. RÉGIONALISATION DE L'ARÉNA

Rien à ce point.

9.5. LOISIRS DE SAINTE-CECILE-DE-LEVRARD

- La fête de Noël des enfants a eu lieu le samedi 16 décembre à la bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme.

10. LISTE DES REVENUS

Droits de mutation	407,00 \$
Intérêts dépôt à terme	608,54 \$
Intérêts sur arrérages	25,70 \$
Licences et permis	15,00 \$
Location de la salle Éric-Côté	1 380,00 \$
Loyer garderie – 2023-12	140,00 \$
MRC de Bécancour – Subvention FRR pour le parc Georgette-Baril	14 202,00 \$
Coopérative d'aqueduc du 5 ^e rang – opérateur en eau potable	191,50 \$
Photocopies	0,30 \$
Taxes municipales 2023	1 287,30 \$
Trop perçu	624,03 \$
Total	18 881,37 \$

11. DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Rés.3160-01-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 134 262,24 \$ ainsi que 17 127,99 \$ en salaires.

ADOPTÉE

	Fournisseurs	Description	Montant
202300471	Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour	Don campagne des paniers de Noël (Rés. #3136-12-23)	100,00 \$
202300472	Hydro-Québec	Lumières de rues	142,78 \$
202300473	CRSBP	Reliure	14,29 \$
202300474	Covris Coopérative	Fourniture parc municipal Georgette-Baril	35,43 \$
202300475	Amélie Hardy Demers	Remboursement carte Visa prépayée pour Dr Lecompte (Rés. #3125-12-23)	206,95 \$
202300476	Drumco Énergie	Entretien annuel génératrice station de pompage	892,79 \$
202300477	Créations Joeblo	Matériaux pour décorations de Noël	208,14 \$
202300478	Concept Desing Etc.	Crosqui pour l'aménagement conceptuel du parc Georgette-Baril (Rés. #3111-11-23)	1 262,43 \$
202300479	Poste Canada	Envoi de l'Info-Cécilois de décembre 2023	40,43 \$
202300480	Excavation Denis Demers	Achat de remblais de pierre (Rés. #3129-12-23)	24 497,39 \$

202300481	Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets	Description technique de la phase 2 pour la rénovation cadastrale	1 422,58 \$
202300482	Huot	Achat d'une drill à percussion pour les travaux publics (Rés. #3137-12-23)	5 403,83 \$
202300483	Construction Pérusse	Installation des gouttières au bâtiment de loisirs Georgette-Baril	1 360,15 \$
202300484	Aubin Pélissier	Réparation de la climatisation au 235, rue principale	547,57 \$
202300485	Créations Joeblo	Fabrication d'un meuble et présentoir pour la section reçue à la bibliothèque LBD (Rés. #3134-12-23)	1 552,16 \$
202300486	FQM Assurances Inc.	Avenant révision 2023-11-23 au 2023-12-21	651,82 \$
202300487	Laboratoires de la Montérégie Inc.	Étude géotechnique pour le projet d'assainissement des eaux usées (Rés. #3024-07-23)	82 816,50 \$
202300488	SPE Valeur assurable Inc.	Évaluation assurable des bâtiments et équipements (Rés. #2907-04-23)	6 881,25 \$
202300489	Bell Mobilité Inc.	Cellulaire inspecteur municipal	48,25 \$
202300490	Ministre du Revenu du Québec	DAS décembre 2023	4 000,97 \$
202300491	Industrielle Alliance	RVER décembre 2023	955,63 \$
202300492	Receveur général du Canada	DAS décembre 2023	1 220,90 \$
		TOTAL :	134 262,24 \$

12. COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

Rés.3161-01-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale à payer les comptes suivants pour un montant total de 39 699,86 \$:

ADOPTÉE

Numéro déboursé	Fournisseurs	Description	Montant
202400001	ADMQ	Formation (Rés. XXXX-01-24)	270,19 \$
202400002	Hydro-Québec	Électricité bâtiments municipaux	4 205,76 \$
202400003	Excavations Denis Demers inc.	Déneigement des rues – janvier 2024	11 099,50 \$
202400004	Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets	Dépense et frais de déplacement station de chloration	2 898,65 \$
202400005	Groupe Castonguay	Remplacement d'une lumière de rue au DEL	488,64 \$
202400006	RIGIDBNY	Ordures et recyclables – janvier 2024	3 671,88 \$
202400007	CRSBP	Achat de fournitures de bureau pour la bibliothèque	21,85 \$
202400008	Hélène Paquin	2e versement de 2 pour le déneigement des édifices municipaux (Rés. 3104-11-23)	4 447,00 \$

202400009	Yvette Demers	Honoraires professionnels - Responsable de la collection	300,00 \$
202400010	MRC de Bécancour	Quote-part 2024 – transport adapté (Résl. 3165-01-24)	1 983,15 \$
202400011	Sogetel	Internet et téléphone	769,35 \$
202400012	Matériaux Fortierville 2020 sec	Outillage pour la salle Éric-Côté	8,72 \$
202400013	Covris Coopérative	Clefs pour la salle Éric-Côté	18,04 \$
202400014	Hélène Lambert	Ménage – décembre 2023	560,00 \$
202400015	Bell Mobilité inc.	Cellulaire – inspecteur municipal	48,32 \$
202400016	Protection incendie CFS	Entretien annuel des extincteurs	195,81 \$
202400017	Jean-Marie Dionne	Remboursement frais de kilométrage	18,46 \$
202400018	Eurofins Environex	Analyses d'eau	96,58 \$
202400019	Librairie Renaud-Bray inc.	Achat de livres	14,65 \$
202400020	La Capital Assureur de l'administration	Assurance collective – janvier 2024	2 292,77 \$
202400021	FQM Assurances inc.	Avenants assurance	5 108,83 \$
202400022	DHC Avocats	Honoraires professionnels	129,35 \$
202400023	Logixia	Soutien technique	128,79 \$
202400024	Mégaburo inc.	Contrat d'entretien du photocopieur	52,42 \$
202400025	VISA	Achat fournitures de bureau, achat de timbres, maj licence Eset et licence mensuelle Adobe	394,00 \$
202400026	Daniel Lapointe / Les Consultants DL	Honoraires professionnels pour relevés des ponceaux rang Sainte-Cécile (Résl. : 3064-09-23)	477,15 \$
	Total		39 699,86 \$

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

13. RÈGLEMENTS

13.1 RÈGLEMENT SUR LE SALAIRE DES ÉLUS #2024-01-01

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération ;

ATTENDU QUE le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est d'avis de rendre conforme aux réalités présente le règlement sur le traitement des élus municipaux ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné le 04 décembre 2023 par monsieur Pierre Carignan et que le projet a été présenté à cette séance ;

ATTENDU QU'UN avis public a été publié au moins 21 jours avant la séance d'adoption du présent règlement ;

Rés.3162-01-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents, incluant la voix favorable du maire, que le règlement #2024-01-01 sur la rémunération des élus soit adopté.

ADOPTÉE

13.2 RÈGLEMENT DE REVITALISATION #2024-01-02

ATTENDU Qu'avis de motion du présent projet de règlement a été donné par monsieur Sébastien Lemay et a été présenté aux élus lors d'une séance du conseil en date du 04 décembre 2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard veut promouvoir la rénovation et la construction des immeubles résidentiels sur son territoire ;

ATTENDU QUE l'article 85.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q.,c.A-19.1) a fait état de lecture;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présent déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Rés.3163-01-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents que le règlement #2024-01-02 sur le renouvellement du programme de revitalisation soit adopté.

ADOPTÉE

13.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

Rés.3164-01-24

Monsieur Michel Deshaies donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil qu'il soit proposé pour adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, un règlement concernant la tarification des services municipaux.

La greffière-trésorière présente et dépose le projet de règlement. Celui-ci est également disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

ADOPTÉE

14. ADMINISTRATION

14.1 TRANSPORT DES PERSONNES DE LA MRC DE BÉCANCOUR – TRANSPORT ADAPTÉ – QUOTE-PART 2024

Rés.3165-01-24

CONSIDÉRANT QUE Transport des personnes de la MRC de Bécancour a fait parvenir une facture pour défrayer la quote-part 2024 du volet transport adapté.

EN CONSEQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement de la quote-part 2024 au montant de 1983,15 \$ pour le transport adapté à la MRC de Bécancour. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-370-90-448 (Transport adapté).

ADOPTÉE

14.2 RENOUELEMENT DE LA COTISATION ADMQ – DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIERE-TRESORIERE

Rés.3166-01-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de madame Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière, comme membre régulier à l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2024 et le paiement de la cotisation de 495,00\$ plus taxes ainsi que l'assurance au coût de 485 \$ plus taxes. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-130-00-340 (Cot. Ass. Et abonnement – Adm).

ADOPTÉE

14.3 DON POUR LA CAMPAGNE DE LA FONDATION SANTÉ BECANCOUR-NICOLET-YAMASKA – 2 DE 5

ATTENDU QUE la municipalité s'est engagée par la résolution #2812-12-22 auprès de la fondation Santé Bécancour-Nicolet-Yamaska de verser 187.50 \$ par année pendant cinq ans ;

ATTENDU QUE le versement de 2024 représente la deuxième année de versement sur cinq ;

Rés.3167-01-24

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement de 187.50 \$ à la fondation santé Bécancour-Nicolet-Yamaska. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-190-00970 (Dons organisme sans but lucratif).

ADOPTÉE

14.4 TAUX HORAIRE – ENTRETIEN MÉNAGER DANS LES DIFFÉRENTS LIEUX MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE l'entretien ménager dans les différents lieux municipaux (219, 228, 236 rue principale) est confié à madame Hélène Lambert ;

CONSIDÉRANT l'augmentation de la superficie d'entretien des différents lieux municipaux ;

Rés.3168-01-24

EN CONSÉQUENCE, Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement au taux horaire de 21.00 \$ de l'heure à madame Hélène Lambert pour l'entretien ménager des différents lieux municipaux, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2024.

ADOPTÉE

14.5 FORMATION ADMQ – LE RECOUVREMENT DES TAXES MUNICIPALES

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Amélie Hardy Demers, participera à la formation gratuite ayant pour titre : « le regroupement des taxes municipales » donné par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ).

14.6 FORMATION ADMQ – LA VENTE DES BIENS APPARTENANT À UNE MUNICIPALITÉ

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Amélie Hardy Demers, participera à la formation gratuite ayant pour titre : « la vente des biens appartenant à une municipalité » donnée par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ).

14.7 FORMATION ADMQ – RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Amélie Hardy Demers, participera à la formation gratuite ayant pour titre : « règlements municipaux » donné par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ).

14.8 FORMATION ADMQ – LA GESTION DES CONTRATS DE CONSTRUCTION : COMMENT GÉRER LES DÉPASSEMENTS DE COÛTS ET LES RÉCLAMATIONS POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES ?

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Amélie Hardy Demers participera à la formation gratuite ayant pour titre : « la gestion des contrats de construction : comment gérer les

dépassements de coûts et les réclamations pour travaux supplémentaires ? » donné par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ).

14.9 FORMATION ADMQ – GESTIONNAIRES MUNICIPAUX : QUELS SONT VOS DROITS EN MATIÈRE DE TRAVAIL ?

CONSIDÉRANT QUE les gestionnaires municipaux, par la nature de leur emploi et leurs fonctions, peuvent faire face à des enjeux qui diffèrent de ceux des autres salariés ;

CONSIDÉRANT QUE l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre une formation pour démystifier les droits et obligations des gestionnaires municipaux ;

Rés.3169-01-24

EN CONSÉQUENCE il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser madame Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière à suivre la formation : « gestionnaires municipaux : quels sont vos droits en matière de travail » donné par l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) le 22 février 2024 et d'autoriser le paiement de 235,00 \$, taxes en sus. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-130-00-454 (Formation – Adm).

ADOPTÉE

14.10 FORMATION ADMQ – PRÉCISIONS SUR LES CHANGEMENTS DÉCOULANT DE LA LOI CONCERNANT L'EXPROPRIATION (P.L. 22) ET LA LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

CONSIDÉRANT QUE le 29 novembre 2023, la nouvelle Loi concernant l'expropriation a été sanctionnée (P.L. 22) ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives (P.L. 39) a également été sanctionnée le 8 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE cette formation a pour objet de présenter les changements découlant de ces deux lois importantes de manière pratique ;

Rés.3170-01-24

EN CONSÉQUENCE il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser madame Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière à suivre la formation : « précisions sur les changements découlant de la Loi concernant l'expropriation (P.L. 22) et la Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives (P.L. 39) » donnée par l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) le 21 février 2024 et d'autoriser le paiement de 235,00 \$, taxes en sus. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-130-00-454 (Formation – Adm).

ADOPTÉE

14.11 RAPPORT ANNUEL CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE 2023

CONSIDÉRANT QU'une fois par année, le conseil municipal doit déposer un rapport sur la gestion contractuelle portant sur l'année précédente ;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière ;

Rés.3171-01-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport sur la gestion contractuelle de l'année 2023 présenté par la directrice générale.

15. TRAVAUX PUBLICS**15.1 TRAVAUX DANS LES EMPRISES D'UNE ROUTE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE**

ATTENDU QUE des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2024, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires ;

Rés.3172-01-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

- Que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2024 ;
- Que la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits ;
- Que la Municipalité nomme madame Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière et Mario Demers, inspecteur municipal, à titre de représentantes autorisées à signer les documents soumis par le MTMD pour lesdits travaux.

ADOPTÉE

15.2 CALIBRATION DES DÉBITMÈTRES 2025-2026-2027

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire calibrer son débitmètre à la station de pompage annuellement ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville a demandé des soumissions pour la calibration des débitmètres des municipalités de Fortierville, Parisville, Deschaillons, Saint-Pierre-les-Becquets et Sainte-Cécile-de-Lévrard et Leclercville pour les années 2025, 2026 et 2027 ;

CONSIDÉRANT QUE les résultats sont les suivants :

	Fortierville	Parisville	Deschaillons	St-Pierre	Ste-Cécile	Leclercville	Déplacement	Total
Compteurs Lecomte ltée	1 050,00 \$	1 050,00 \$	2 100,00 \$	2 100,00 \$	1 050,00 \$	2 100,00 \$	4 050,00 \$	13 500,00 \$
Compteurs d'eau du Québec	1 225,00 \$	1 225,00 \$	2 450,00 \$	2 450,00 \$	1 225,00 \$	2 450,00 \$	3 750,00 \$	14 775,00 \$
Endress + Hauser Canada	-	-	-	-	-	-	-	-
Avizo Experts-conseils	1 890,00 \$	1 890,00 \$	3 780,00 \$	3 780,00 \$	1 890,00 \$	3 780,00 \$	3 600,00 \$	20 610,00 \$

Rés.3173-01-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le mandat au Compteur Lecompte Ltée pour la somme de 1 050,00 \$ plus taxes pour la calibration du débitmètre à la station de pompage pour les années 2025, 2026 et 2027 et d'en autoriser le paiement. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-413-00-526 (Ent. & rép. – Équipement aqueduc).

ADOPTÉE

15.3 MANDANT INGÉNIEUR POUR PRÉPARER APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR ÉTUDES GÉOTECHNIQUES – ROUTE ERNEST-DUBOIS ET RANG SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire connaître l'état de la route Ernest-Dubois et du rang Saint-François-Xavier ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a demandé une soumission de gré à gré à monsieur Daniel Lapointe, ingénieur pour préparer un appel d'offres sur invitation pour des études géotechniques concernant la route Ernest-Dubois et le rang Saint-François-Xavier ;

Rés.3174-01-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard mandate monsieur Daniel Lapointe, ingénieur pour la préparation d'un appel d'offres sur invitation pour des études géotechniques concernant la route Ernest-Dubois et le rang Saint-François-Xavier pour une somme budgétaire de 2 500 \$, taxes en sus et d'en autoriser le paiement. Cette dépense sera prise à même les postes budgétaires #23-040-00-004 (Travaux route Ernest-Dubois) et #23-040-00-004 (Travaux rang Saint-François-Xavier).

ADOPTÉE

15.4 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ROUTE ERNEST-DUBOIS ET RANG SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

Rés.3175-01-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre-Luc Blanchet et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard procède à une demande d'appel d'offres sur invitation pour des études géotechniques pour la route Ernest-Dubois et le rang Saint-François-Xavier selon les documents produits par la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard en collaboration avec monsieur Daniel Lapointe, ingénieur. Madame Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière, est désignée à titre de responsable de l'appel d'offres sur invitation de la municipalité.

ADOPTÉE

15.5 MISE À JOUR DES DOCUMENTS POUR L'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE DU RANG SIANTE-CÉCILE OUEST

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire mettre à jour les documents d'appels d'offres #693438 produits par SNC-Lavalin en janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la dénomination sociale de SNC-Lavalin a changé le 13 septembre 2023 pour AtkinsRéalisis inc. ;

CONSIDÉRANT QUE AtkinsRéalisis inc. est la même entité légale que SNC-Lavalin inc. et conserve les mêmes attestations, autorisations et numéros d'entreprises ;

Rés.3176-01-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard mandate la firme AtkinsRéalisis (anciennement SNC-Lavalin inc.) à procéder à la mise à jour des documents d'appels d'offres #693438 pour les travaux de pavage du rang Sainte-Cécile pour la somme de 10 700, taxes en sus, et autorise le paiement de celle-ci. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #23-080-00-000 (Réfection rang Ste-Cécile 2024)

ADOPTÉE

15.6 APPEL D'OFFRES PUBLIC – TRAVAUX D'ASPHALTAGE RANG SAINTE-CÉCILE OUEST

Rés.3177-01-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard procède à une demande d'appel d'offres publiques via le site du SEAO pour les travaux d'asphaltage dans le rang Sainte-Cécile-de-Lévrard selon les documents produits par la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard. Madame Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière, est désignée à titre de responsable de l'appel d'offres de la municipalité.

ADOPTÉE

15.7 APPEL D'OFFRES PUBLIC – REMPLACEMENT DE PONCEAUX RANG SAINTE-CÉCILE OUEST

Rés.3178-01-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard procède à une demande d'appel d'offres publiques via le site du SEAO pour le remplacement de ponceaux dans le rang Sainte-Cécile-de-Lévrard selon les documents produits par la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard. Madame Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière, est désignée à titre de responsable de l'appel d'offres de la municipalité.

ADOPTÉE

15.8 ACHAT DE COMPTEUR D'EAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire procéder à l'achat de deux compteurs d'eau pour les deux étables à veaux de lait situé aux numéros civiques 20 et 40 du rang Ernest-Dubois (lot 6133772) ;

Rés.3179-01-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** à l'unanimité par les conseillers de procéder à l'achat et le paiement de deux compteurs d'eau d'un pouce à la compagnie Compteur Lecompte inc. de Saint-Hyacinthe pour la somme 2 354,48 \$, taxes en sus. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-413-00-729 (Compteur d'eau).

De mandater l'inspecteur municipal, M. Mario Demers pour la supervision de l'installation de ceux-ci avec les services G. Guillemette de Saint-Hyacinthe.

ADOPTÉE

15.9 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – FAUCHAGE DES ROUTES

Rés.3180-01-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard procède à une demande d'appel d'offres sur invitation pour le fauchage des routes selon les documents produits par la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard en collaboration avec monsieur Daniel Lapointe, ingénieur. Madame Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière, est désignée à titre de responsable de l'appel d'offres sur invitation de la municipalité.

16. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**16.1 LISTE DES PERMIS**

Aucun permis n'a été délivré en décembre 2023.

16.2 DÉPÔT DES CERTIFICATS D'ANALYSE OFFICIELS DES RÉSEAUX D'AQUEDUCS

La directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil municipal les certificats d'analyse officiels des réseaux d'aqueducs pour le mois de décembre 2023.

16.3 ADHÉSION COMBEQ 2024

Rés.3181-01-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de payer l'adhésion de madame Josée Demers, inspectrice en bâtiment à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2024 au coût de trois-cent-quatre-vingts dollars (380.00\$) plus taxes. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-610-00-454 (Formation – Inspecteur en bâtiment).

ADOPTÉE

16.4 FORMATION INSPECTEUR EN BÂTIEMENT – PARTIE 9 DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC

Rés.3182-01-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser l'inscription de madame Josée Demers à la formation intitulée « Partie 9 du code de construction du Québec » dispensée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au coût total de 874,35 \$ taxes en sus. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-610-00-454 (Formation – Inspecteur en bâtiment).

ADOPTÉE

16.5 FORMATION INSPECTEUR EN BÂTIMENT – INSALUBRITÉ DES BÂTIMENTS – MODULES 1 ET 2

Rés.3183-01-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser l'inscription de madame Josée Demers à la formation intitulée « Insalubrité des bâtiments – modules 1 et 2 » dispensée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au coût total de 616,40 \$ taxes en sus. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-610-00-454 (Formation – Inspecteur en bâtiment).

ADOPTÉE

16.6 FORMATION INSPECTEUR EN BÂTIMENT – LES MYSTÈRES DU LOTISSEMENT ET DES AVIS DE MOTION

Rés.3184-01-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser l'inscription de madame Josée Demers à la formation intitulée « Les mystères du lotissement et des avis de motion » dispensée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au coût total de 328,30 \$ taxes en sus. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-610-00-454 (Formation – Inspecteur en bâtiment).

ADOPTÉE

16.7 FORMATION INSPECTEUR EN BÂTIMENT – LE DEVOIR D’INFORMATION DES OMBE ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – CONNAISSEZ-VOUS VOS RESPONSABILITÉS ?

L’inspectrice en bâtiment, Mme Josée Demers participera à la formation gratuite ayant pour titre : « Le devoir d’information des OMBE et la protection des renseignements personnels – connaissez-vous vos responsabilités ? » donné par Fédération québécoise des municipalités (FQM).

16.8 CONSTITUTION DU COMITÉ DE DÉMOLITION

CONSIDÉRANT les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme qui autorisent une Municipalité à constituer un Comité de démolition;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d’immeubles et qu’elle a adopté ce règlement;

CONSIDÉRANT l’article 148.0.3 qui prévoit que la constitution du Comité et la nomination de ses membres doivent se faire par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres de ce Comité doivent être des élus du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal ne souhaite pas s’attribuer les fonctions du Comité de démolition comme le permet la loi;

Rés.3185-01-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre-Luc Blanchet et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

QUE la Municipalité constitue le Comité de démolition devant agir en application du Règlement relatif à la démolition d’immeubles portant le #2023-04-05. Ce Comité a pour fonction d’analyser les demandes de démolition reçues conformément au Règlement relatif à la démolition d’immeubles et d’exercer tout autre pouvoir que ce Règlement lui confère.

DE NOMMER les membres du conseil municipal suivants comme étant les membres du Comité de démolition pour une période d’une année avec possibilité de renouvellement par le conseil municipal :

Pierre Carignan, président

Jean-Marie Dionne, membre et président substitut

Pierre-Luc Blanchet, membre

Sébastien Lemay, membre substitut1

Michel Deshaies, membre substitut

Éric Chastenay, membre substitut

DE DÉSIGNER l’inspecteur en bâtiment étant responsable de traiter les demandes de démolition en vertu du Règlement relatif à la démolition d’immeubles portant le #2023-04-05, de constituer les dossiers de demandes à être présentés au Comité de démolition et d’agir à titre de secrétaire du Comité de démolition dans ses travaux.

ADOPTÉE

17. LOISIRS

17.1 LES JEUDIS EN CHANSONS 2024

CONSIDÉRANT QUE les Jeudis en chansons seront de retour en 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les Jeudis en chansons contribuent à la mise en valeur de la langue française ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire déposer une demande d'aide financière à la Société St-Jean-Baptiste dans le cadre de cette activité ;

CONSIDÉRANT QUE la Société St-Jean-Baptiste subventionne 75% des coûts admissibles jusqu'à un maximum de 1 000 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la municipalité d'engager un groupe de musique centricoi francophone ;

Rés.3186-01-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

- QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard dépose une demande d'aide financière à la Société St-Jean-Baptiste pour obtenir les Jeudis en chanson ;
- DE payer au minimum 25% des frais admissibles, jusqu'à concurrence de 550 \$, taxes en sus ;
- DE demander une contribution maximale de 1 000 \$ à la Société St-Jean-Baptiste, représentant 75% des dépenses admissibles ;
- QUE cette dépense soit conditionnelle à l'obtention d'une aide financière de la Société St-Jean-Baptiste.

ADOPTÉE

17.2 ANIMATIONS DE LECTURE POUR L'ÉCOLE LA SOURCE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire offrir des animations de lecture pour les élèves de l'école La Source ;

CONSIDÉRANT QUE des animations de lecture stimulent et augmentent l'intérêt des jeunes à la lecture ;

CONSIDÉRANT Qu'il est démontré que les animations de lecture sont une activité de médiation culturelle entre les livres et les enfants, destinée à réduire l'écart qui existe entre les deux ;

CONSIDÉRANT QUE les animations de lectures sont efficaces lorsqu'inscrites dans la durée ;

Rés.3187-01-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

QUE la municipalité mandate l'auteur M. Mathieu Fortin de Nicolet pour présenter 3 animations de lecture pour les élèves de l'école la Source et d'autoriser le paiement de 570,00 \$, taxes en sus, par animation ;

QU'un budget de 570,00 \$, taxes en sus, soit disponible pour d'autres animations de lecture ;

QUE ces dépenses soient prises à même le poste budgétaire #02-702-30-447 (Animation bibliothèque).

ADOPTÉE

18. DEMANDES

18.1 LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'éducation est un pilier fondamental du développement individuel et collectif de la société ;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances et favoriser la réussite éducative ;

CONSIDÉRANT QUE la sensibilisation à la persévérance scolaire contribue à renforcer la responsabilité collective envers l'éducation et à encourager l'engagement citoyen ;

CONSIDÉRANT QUE tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative contribue non seulement au bien-être des individus, mais également à la prospérité de la communauté et à son développement économique ;

CONSIDÉRANT QUE d'alimenter leurs aspirations professionnelles en leur faisant découvrir nos milieux contribue à donner du sens à leur parcours scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique ;

CONSIDÉRANT QUE la mobilisation de la collectivité en faveur de la persévérance scolaire s'inscrit dans une perspective de développement durable, en investissant dans le capital humain de la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la collectivité les soutient dans la poursuite de leurs études ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de favoriser le développement du plein potentiel des jeunes et de soutenir la réussite éducative des jeunes et d'adultes en formation.

Rés.3188-01-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de déclarer que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard appuie les Journées de la persévérance scolaire 2024 par cette résolution.

QUE lors des Journées de la persévérance scolaire du 12 au 16 février 2024, la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard s'engageons aussi :

- à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire ;
- à participer au jeudi perséVert ;

- à hisser le drapeau des JPS ;
- à participer au mouvement régional d'encouragement Tope là !

ADOPTÉE

18.2 LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – ACHAT DE LIVRES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard appuie les Journées de la persévérance scolaire 2024 qui aura lieu du 12 au 16 février 2024 ;

CONDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard s'est engagée à participer au mouvement d'encouragement régional Tope là ! ainsi que de porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire ;

CONDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire souligner la persévérance scolaire des élèves des écoles primaires, la Nacelle et la Source ;

Rés.3189-01-24

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Deshaies et RÉSOLU unanimement par conseillers présents que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard offre un livre à chacune des sept classes des écoles la Nacelle et la Source et d'autoriser le paiement aux librairies Renaud-Bray et Buropro Citation pour un montant de 103,73 \$, taxes en sus. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-190-00-972 (Activités scolaires).

ADOPTÉE

18.3 ARLPHCQ – PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE MUNICIPALE DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS DES PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT QUE l'association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec (ARLPHCQ) a fait parvenir à la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard une demande de soutien financier pour le programme d'assistance financière municipale de soutien aux activités de loisirs des personnes handicapées ;

CONDÉRANT QUE l'ARLPHCQ demande une contribution équivalente à 0,25 \$/citoyen ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire aider financièrement l'ARLPHCQ ;

Rés.3190-01-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement d'une contribution de 100\$ à l'Association régionale de Loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-190-00970 (Dons organisme sans but lucratif).

ADOPTÉE

19. AFFAIRES NOUVELLES

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés.3191-01-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance du conseil à 22h29.

ADOPTÉE

Je, Simon Brunelle, approuve toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Simon Brunelle, maire

Amélie Hardy Demers directrice générale
et greffière-trésorière